




Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le 
ID : 007-210703195-20240708-DELIB2024_076-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION
08/07/2024

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Quatre, le huit juillet dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents : 18 Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents : 11 date du 2 juillet 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants : 27
Présents (18) : MM. Bayle, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Faure-Pinault, Galiana,
Garreaud, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli,
Tolfo.
Pour : 26
Abstention : 1 Excusés avec pouvoir (9) : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Chezeau (pouvoir à M.
Opposition : 1 Mazeyrat), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), M. Gleyze (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme
Heyndrickx (pouvoir à M. Griffe), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), Mme Segueni
(pouvoir à Mme Mazellier), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), Vallon (pouvoir à Mme
Faure-Pinault).
Quorum : 15
Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.
Absente (1) : Mme Keskin.
Secrétaire : Mme Faure-Pinault

Objet : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée BK 321 à Monsieur Christophe BLANC

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux ;
Vu l'avis 2023-07319-80160 de la direction départementale des finances publiques de la Loire intervenue en date du 09 novembre 2023, fixant le prix du mètre carré à 80 euros (quatre-vingts euros) hors taxe et hors droits ;
Vu le projet de division rédigé par Sylvain VARENNE, géomètre-expert le 13 juin 2024 ;
Considérant la demande formulée par Monsieur Christophe Blanc, indiquant son souhait d'acquérir une partie du terrain cadastrée BK 321 d'une contenance de 133 m² appartenant à la Commune, mitoyenne de sa propriété ;
Considérant que l'acquéreur prend à sa charge les frais de géomètre et les frais de notaire ;
Considérant que le prix de vente convenu avec l'acquéreur est de 10 640 € (dix mille six cent quarante euros) ;

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DÉCIDE, de vendre une partie de la parcelle BK 321, d'une superficie globale de 133 m² à Monsieur Christophe BLANC, domicilié 4 rue Saint André à Le Teil, contre la somme de 10 640 euros.

PRÉCISE, que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

DONNE POUVOIR au Maire ou à défaut, à Monsieur Bernard NOËL, Adjoint à l'Urbanisme, ou à défaut à Monsieur Alain MAZEYRAT, Adjoint à la reconstruction pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Virginie FAURE-PINAULT